

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 24 NOV. 2014

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure et au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2014 autorisant, au titre de l'année 2014, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Corinne LE BITOUZE, conservatrice générale, département des estampes et de la photographie, établissement public de la bibliothèque nationale de France, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2014.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Didier ALAIME, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité photographe, chargé de mission, secrétariat général du ministère de la culture et de la communication ;
- Monsieur Jacques BOURGERY, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité installateur-monteur d'objets d'arts et d'œuvres graphiques, établissement public du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée ;
- Madame Patricia BOUSSENEC, technicienne d'art de classe exceptionnelle, spécialité rentrepreneur en tapis, responsable de l'atelier de restauration tapis, service à compétence nationale de la manufacture des Gobelins ;
- Madame Cécile CHAUVEAU, technicienne d'art de classe exceptionnelle, spécialité relieur, restauratrice, établissement public de la bibliothèque nationale de France ;
- Monsieur Xavier FAUREL, chef de travaux d'art, chef du laboratoire et de la recherche appliquée, établissement public de la cité de la céramique de Sèvres et de Limoges ;
- Monsieur Nicolas MANCEL, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité menuisier en sièges, département des collections, service à compétence nationale du Mobilier national.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Xavier FAUREL, chef de travaux d'art, chef du laboratoire et de la recherche appliquée, établissement public de la cité de la céramique de Sèvres et de Limoges.

Article 3

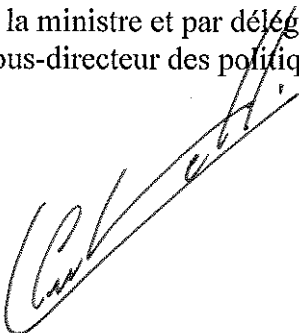
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait le 24 NOV. 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



C. CASTELL